

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 27/09/2024 - 19881 - 2009 B 00075 - 498 116 300 - 'SUDANTOINE
PLOMBERIE'

IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:			
Société SUD ANTOINE		CHEMIN DE PARPAÏOUN QUARTIER DU BALLON 13590 MEYREUIL			
SIRET	4 9 8 1 1 6 3 0 0 0 0 0 3 5				
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	PLOMBERIE CHAUFFAGE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/> Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>			
	Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies <input type="checkbox"/> Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/> Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies <input type="checkbox"/>			
	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/> Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/> Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies <input type="checkbox"/>			
	Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/> Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/> Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/>			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	
---	--

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:		
S.E.C. DIARRA. 47 Rue de la Paix 13001 MARSEILLE Tél: 04.91.54.90.09				
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 01/05/2024	Lieu: GARDANNE
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné			Qualité et nom du signataire: GERANT	
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature	SCALA THIERRY
x	S.E.C. DIARRA.			

Désignation de l'entreprise Société SUD ANTOINE Néant *
 Adresse de l'entreprise CHEMIN DE PARPAIOUN 13590 MEYREUIL
 Numéro SIRET * 4 9 8 1 1 6 3 0 0 0 0 0 3 5 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 3		3 1 1 2 2 0 2 2		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010	012					
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030	1 303	1 217	86		
	Immobilisations financières * (1)	040	042					
	Total I (5)	044	048	1 303	1 217	86		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062	98		98	189	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070				
		Autres * (3)	072	074	716		716	4 491
	Valeurs mobilières de placement	080	082	15		15	15	
	Disponibilités	084	086	10 184		10 184	8 428	
	Charges constatées d'avance *	092	094	202		202	195	
		Total II	096	098	11 215		11 215	13 317
		Total général (I+II)	110	112	12 518	1 217	11 300	13 317

		PASSIF		Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1		1	
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		0		0	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131		117		117	
	Report à nouveau	134		10 565		11 725	
	Résultat de l'exercice	136		42		(1 160)	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
		Total I	142		10 725		10 683
	Total II	154					
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	156					
	Emprunts et dettes assimilées	164					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166		546		904	
	Fournisseurs et comptes rattachés	172		22			
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	173		7		230	
	Comptes courants d'associés	175				1 500	
	Autres dettes	174					
	Total III	176		575		2 634	
	Total général (I + II + III)	180		11 300		13 317	

RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	178
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise Société SUD ANTOINE

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le			Exercice N-1 clos le													
		13	1	2	2	0	2	3	1	3	1	1	2	2	0	2	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209				210										
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215			214											
				217		33 801	218		33 801		42 225							
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222													
	Production immobilisée *				224													
	Subventions d'exploitation reçues				226													
	Autres produits				230			12										
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232			33 813									42 225		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234			8 709									18 490	
	Variation de stock (marchandises) *				236			91									(113)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238													
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240													
	Autres charges externes * :				242			15 573									16 174	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	dont crédit bail : mobilier	1 113 - immobilier	243		858	244		1 801							1 409	
	Rémunérations du personnel *				250			5 800										5 800
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252			1 705										1 625
	Dotations aux amortissements *				254			92										
Dotations aux provisions				256														
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259			262											0	
			260															
Total des charges d'exploitation (II)				264			33 771										43 385	
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270			42										(1 160)	
PRODUITS ET CHARGES D'IMP.	Produits financiers (III)			280														
	Produits exceptionnels (IV)			290														
	Charges financières (V)			294														
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300													
			348															
Impôts sur les bénéfices * (VII)				306														
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310			42										(1 160)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312			42										314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316														
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318														
	Provisions non déductibles *			322														
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.n01)			324														
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			330													
		Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				249				251								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998														
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999														
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																	997	
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle (44. septies)	986			987													
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981			989													
	Dépense ZFANG (44. septies)	345			344													
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G																	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352			42										354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356														
Déficits antérieurs reportables : * 1..... 1. dont imputés sur le résultat :																	42	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370			0										372	

Désignation de l'entreprise : Société SUD ANTOINENéant *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460	699	462	178	464		466	877		877	
	Autres immobilisations corporelles	470	426	472		474		476	426		426	
	Immobilisations financières	480		482		484		486				
	TOTAL.	490	1 125	492	178	494		496	1 303		1 303	
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
	Fonds commercial	495		497		498		499				
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
	Matériel de transport	550	699	552	92	554		556	791		791	
	Autres immobilisations corporelles	560	426	562		564		566	426		426	
	TOTAL	570	1 125	572	92	574		576	1 217		1 217	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme						
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
	TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
	TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société SUD ANTOINE

Néant

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

		Déficits imputés	983	42		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033 D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	1 160	Déficits reportables	984	1 118
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits de l'exercice	860	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		Total des déficits restant à reporter (870-984+860)	870	1 118

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	1 705
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	1 705
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	3 666
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 488
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : Société SUD ANTOINE		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2023	et clos le : 31/12/2023	Durée en nombre de mois : 1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation		186
<small>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 145 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 125. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.</small>		

Cepid Quantis

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° de dépôt
[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant

EXERCICE CLOS LE [3 1 1 2 2 0 2 3]

N° SIRET [4 9 8 1 1 6 3 0 0 0 0 0 3 5]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [Société SUD ANTOINE]

ADRESSE (voie) [CHEMIN DE PARPAIOUN QUARTIER DU BALLON]

CODE POSTAL [13590] VILLE [MEYREUIL]

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [M] Nom de famille [SCALA] Prénom(s) [THIERRY]

Nom d'usage [] % de détention [100.00] Nb de parts ou actions [10]

Naissance : Date [190667] N° Département [13] Commune [MARSEILLE] Pays []

Adresse : N° [] Voie [QUARTIER LA GARDE]

Code postal [13120] Commune [GARDANNE] Pays []

Titre (2) [] Nom de famille [] Prénom(s) []

Nom d'usage [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MMIE pour Madame, MLI pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NO1.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 (1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 4 9 8 1 1 6 3 0 0 0 0 0 3 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société SUD ANTOINE

ADRESSE (voic) CHEMIN DE PARPAIOUN QUARTIER DU BALLON

CODE POSTAL 13590 VILLE MEYREUIL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voic

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voic

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voic

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voic

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voic

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voic

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voic

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voic

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.